

Avis D'attribution provisoire du marché

Numéro d'identification fiscal : 098419205155813

Conformément à la loi 23/12 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 65 alinéa 2, du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations, de service public le président de l'APC d'El-Eulma informe l'ensemble des soumissionnaires Concernés Par L'appel D'offres ouvertes avec exigence de capacités minimales N°09 /2026, le marché est attribué Provisoirement au :

L'Entreprise	Désignation	Montant	Délais	Critères De Choix	la Note Technique	NIF
SARL DJA ET BOU TRAVAUX PUBLICS	Réalisation de la route Mechetate Leblala et Lahraguela *TR1 * sur une distance de 810 m/El Eulma	22.526.700.00DA	02 Mois	Offre unique Qualifier	48 POINT	000638070234255

Conformément à l'article 56 de la loi 23/12 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 82, du décret présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations, du service public.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune d'el -Eulma dans un délai de 10 jours à compter du premier jours de la parution du présent avis dans la presse nationale ou BOMOP. Les candidats et les soumissionnaires qui sont intéressés aux résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent contacter bureau du service marché de la commune d'el-Eulma au plus tard 03 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Le président de L'APC